CIRCULAIRE FINANCIERE DU 01/09/2026 AU 31/08/2027

Adoptée le 22/05/2026 par le Comité directeur / Applicable du 01/09/2026 au 31/08/2027

> Tout remboursement doit être demandé à l'aide de la note de frais spécifique éditée par la Ligue
> Afin de contribuer à la bonne santé financière de la Ligue, il est demandé de privilégier la réduction d'impôt par l'établissement du Cerfa.
> Pour les Assemblées Générales de la Ligue, les frais de déplacement seront remboursés aux membres du Comité directeur, aux Présidents des Commissions régionales et aux Présidents des Comités départementaux
> Les demandes de remboursements seront faites dans un délai de 2 mois à l'exception des demandes de fin d'année qui seront adressées au plus tard le 31 janvier suivant.
> Tous les frais hors km doivent être justifiés (tickets de parking, de repas, d'hôtel, de transport, ...).
> Aucun règlement ne sera effectué s'il manque des justificatifs et aucune avance ne sera opérée.
> Tout règlement (stages, formations, colloques...) est à adresser à la Ligue
> Aucune facture ne sera adressée personnellement à un licencié, mais à son club.

Remboursements de Frais

Frais de Déplacements : ***(Privilégier le Cerfa pour la réduction d'impot)*** **Le déplacement en train (tant que possible) et le covoiturage sont à privilégier.**

Pour les Membres du Bureau, du Comité directeur, des Commissions régionales et Groupes de travail, C. T. S. et personnel, sous condition d'avoir été dument convoqué en mission pour la Ligue, dans le cadre du calendrier annuel remis à la Ligue avant le 31 janvier.

Train	Le remboursement s'effectue sur la base du tarif en 2ème classe. Toutefois le remboursement d'un billet en 1ère classe est possible à hauteur du coût du billet en 2ème classe, à condition de joindre à la note de frais une capture d'écran du prix du billet en 2ème classe correspondant au même trajet à la même date et à la même heure.	Tarif SNCF (2ème classe)
Route (1)	Jusqu'à 500 km A/R à partir du 501ème km A/R (total plafonné à 225 €, hors péages) Les distances prises en compte sont celles indiquées sur le site www.mappy.fr en retenant le parcours le moins long en kms	0,34 €/km 0,18 €/km
Location	Remboursement (location + frais essence + péages) avec accord préalable Attention à l'assurance	Frais Réels
Parking	Frais réels, plafonnés à **70 €/déplacement**, quelque soit le nombre de jour	Réel
Co-voiturage (1)	2 personnes dans le véhicule, jusqu'à 500 km A/R 2 personnes dans le véhicule, à partir du 501ème km A/R Plafonné à 270 € hors péages Joindre l'état des personnes avec leur signature Les distances prises en compte sont celles indiquées sur le site www.mappy.fr en retenant le parcours le moins long en kms	0,39 €/km 0,29 €/km
Par avion	Si le prix du billet est supérieur au tarif 2ème classe SNCF une autorisation préalable de la Ligue est nécessaire	Réel

Frais de Téléphone/Internet

Pour les CTS uniquement sur factures

Frais plafonnés à **30 €/mois** - Copie des factures — Privilégier le Cerfa

Restauration - Hébergement

Repas	Frais réels, plafonnés à **23 €/repas** - Indiquer le nom des participants pour les factures globales	Réel
Hébergement	Nuit d'hôtel + petit déjeuner = frais réels limités à **105 €** - Après accord préalable	Réel
	Nuit d'hôtel + petit déjeuner + repas du soir= frais réels limités à **125 €** - Après accord préalable	Réel
	A Paris, nuit d'hôtel + petit déjeuner = frais réels limités à **135 €** - Après accord préalable	Réel

Collation réunion de Commission

Pour les membres participant aux réunions de Commission régionale ou de Zone, sous condition d'avoir été dument convoqué en mission pour la Ligue, dans le cadre du calendirer annuel remis à la Ligue avant le 31 janvier. — 4,40 €/participant

Réunions Fédérales

En cas de participation à une réunion fédérale sans être membre de l'instance, le remboursement des frais est subordonné à l'obtention d'une autorisation écrite préalable du Président ou du Président délégué. Cette autorisation écrite devra être jointe à la note de frais.

Indemnités encadrements

Encadrement "Examens - Formations Dirigeants, Entraîneurs, Officiels" — OFA

Encadrement "Stages" — Journée — 45 €

Frais de déplacement -restauration en sus, suivant base "Remboursements de Frais" ci-dessus

A l'aide du formulaire "demande de participation financière à un stage", un budget prévisionnel sera remis à la Ligue en amont (dates, lieux, effectifs athlètes et entraineurs).
Les stages doivent s'autofinancer le plus possible (participation des athlètes, clubs, comités).
A l'issue des stages un compte rendu financier et technique sera remis à la Ligue.

Entraîneurs Pôle - C. R. E. A. — Indemnités mensuelles — Selon modalités P. P. F.

E. T. R.

- *Compétitions* — Pas de prise en charge pour les compétitions/Meetings en France ou à l'étranger
- *Colloques* — OFA

Officiels (*licenciés et diplômés au moins du niveau 2 (régional) et oeuvrant sur les championnats régionaux listés en début de saison*)

Journée (supérieure à 4 h) avec une présence de l'officiel pendant toute la durée de la compétition, conditions vérifiées par le Directeur de réunion	48 €
En cas d'épreuves Championnats Régionaux dans le cadre d'un meeting ou autre, seuls les officiels des épreuves régionales seront prise en charge.	
Pour les chronomètreurs électriques et à puces (maxi 2 personnes), le responsable LOGICA (maxi 2 personnes) et un animateur speaker	68 €
Couverture médicale (journée supérieure à 4h) Médecin	200 €
Kinésithérapeute	150 €
Les frais de déplacements ou d'hébergement ne sont pas pris en charge	

- Condition :

Avoir officié sur au moins 2 journées pendant la saison hivernale et 2 journées pendant la saison estivale sur les championnats régionaux dont la liste a été établie par la CSO ainsi :

HIVER (calendrier prévisionnel)

A déterminer	**Régionaux Masters 1ère partie**	Niveau 3
	Régionaux Masters 2ème partie	Niveau 3
	Régionaux épreuves combinées en salle	Niveau 1
	Régionaux cross	Niveau 1
	Régionaux 3000m marche	Niveau 3
	Régionaux TC + U23	Niveau 1
	Régionaux 3000m	Niveau 3
	Régionaux U18-U20	Niveau 1
	Régionaux U16	Niveau 1
	Régionaux lancers longs	Niveau 2
	Régionaux 1/2 finale de cross	Niveau 1
	Interligues minimes	Niveau 2

ÉTÉ (Calendrier prévisionnel)

A determiner	**Régionaux Marche**	Niveau 2
	Finale B Equip'Athle U14-U16	Niveau 2
	Régionaux Masters	Niveau 2
	Régionaux U16	Niveau 1
	Régionaux épreuves combinées	Niveau 1
	Régionaux 3000/5000/Steeple	Niveau 2
	Régionaux U18-U20-U23-SE (J1)	Niveau 1
	Régionaux U18-U20-U23-SE (J2)	Niveau 1
	Régionaux pentalancers Masters	Niveau 3

Attention : indemnités à déclarer et soumises à cotisations URSSAF selon les règles en vigueur
A noter qu aucune indemnite ou
frais de déplacement
Les indemnités seront réglées courant avril pour la saison hivernale et courant novembre pour la saison estivale

Cross Country	**Championnats régionaux - Demi finales.**	
	La Ligue prendra en charge 40 officiels (participation à 2 compétitions sur la saison hivernale) liste fournie par la COTR	
	Une aide sera versée au club organisateur d'un championnat régional comprenant une collation aux officiels	
	Tous les autres frais d'organisation (service médical, sonorisation, chronométrage à puces si utilisé, ...) sont à la charge du club organisateur	825 €
Pénalité club :	Pénalité en cas de manque de juge par tranche entamée de 5 athlètes ou en fonction du réglement de la	100 €/juge manquant
Demande de qualification exceptionnelle :		20 €/athlète
Aide à l'organisateur d'un championnat régional :		
	Une aide sera versée au club organisateur d'un championnat régional comprenant une collation aux officiels	
	Cette collation doit comprendre au minimum un sandwich consistant, une boisson, un dessert et un café/thé	
	Championnat régional - Niveau 1	825 €
	Championnat régional - Niveau 2	515 €
	Championnat régional - Niveau 3	285 €
Aide à l'organisateur d'un tour d'interclub régional :		105 €/compétition

Divers

Kid Stadium		
	Location de la structure (y compris déplacement et encadrement)	
	Moins de 10 heures	800 €/jour
Indemnité encadrement	De 10 à 12 heures	75 €
	Plus de 12 heures	95 €
		105 €
Location Chronométrage Electrique Ligue, hors championnats régionaux.		
	1 journée	
	2 journées	270 €
	N. B. : Conventions à établir avec les C. D. A. pour les compétitions départementales	340 €
	Location hors structures fédérales (convention à établir)	500 €
	hors frais du manipulateur et du transport du matériel	
Location chronométrage à puces		
	1 journée	1 250 €
	La journée supplémentaire	750 €
Championnats régionaux		
	Engagement sur place et/ou hors délai/athlète/Epreuve	30 €
	Condition : demande présentée verbalement par l'athlète au directeur de réunion au moins 2 h avant le début de l'épreuve, et accompagnée du paiement par chèque ou en espèce.	
	Pénalité pour engagement non confirmé sur place	5 €/inscription non confirmée
	Engagement à l'avance (délais fixés pour la compétition) d'Athlètes Ligues GE . et BOU-FC	gratuit
	Engagement à l'avance (délais fixés pour la compétition)/Epreuve/Athlètes des autres Ligues	10 €
	Athlète engagé et non présent sans justification médicale	10 €
Prêt de matériel		
	Caution remise contre contrat de prêt (chèque débité si matériel non rendu sous huitaine). Ajustable selon la	500 €
Licences - Mutations		
	Mutation Be/Mi (période normale)	tarif F. F. A.
	Mutation Be/Mi (hors période)	tarif F. F. A.
	Mutation "Compétition" Ca/Ju/Es/Se/Ma (période normale)	tarif F. F. A.
	Mutation "Compétition" Ca/Ju/Es/Se/Ma (hors période = exceptionnelle)	tarif F. F. A.
	Part F. F. A./licence	36 €
	Parts Ligue/licence "Compétition-Découverte"	34 €
	Parts Ligue/licence "Running-Loisirs-Entreprise"	8 €
	Parts Ligue/licence "Encadrement"	12 €
	Droit d'affiliation pour un NOUVEAU club	140 €
	Cotisation Ligue annuelle/Club et section locale	50 €
Administratif		
	Droit d'appel F. F. A.	100 €
	Absence et non-représentation d'un club à l'Assemblée générale de la Ligue (si chorum non atteint)	200 €
	Précision : le mandataire d'un club ne peut être titulaire de plus de 2 pouvoirs	
Aide aux organisateurs d'un Championnat de France		A définir selon budget de la Ligue
Aide aux organisateurs d'un meeting inscrit au circuit des meetings "Premium Athlé Tour" de la FFA		A définir selon budget de la Ligue
Spécifique aux compétitions running		
	Toutes les courses labellisées régionales : juge arbitre validé par la CR Running	frais kms selon le règlement financier
	Rapport d'arbitrage sur chaque course à label	25 € par compétition